



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023 – 20H00 – MAIRIE DE CHAMBLES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 27 mars 2023.
2. Approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire.
3. Point numérique - Approbation de la convention de partenariat entre les communes d'Apinac, Chambles, Estivareilles, Usson en Forez, Saint Georges Haute Ville et l'Association Famille rurale d'Estivareilles.
4. Désignation d'un référent déontologue - Approbation de la convention avec Loire Forez Agglomération.
5. Approbation de l'Avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie de Loire Forez Agglomération.
6. Animation territoriale 2023 - Approbation de la convention relative au versement d'un fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez Agglomération.
7. Cantine communale - Renouvellement de la convention avec OGEC Saint Joseph Sainte Claires pour la fabrication et la livraison des repas.
8. Revalorisation des tarifs de la régie de recettes de la cantine communale à compter du 1^{er} septembre 2023.
9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MARPA de Saint Maurice en Gourgois.
10. Département de la Loire – Approbation d'une demande d'aide financière d'urgence.
11. Chorale pour les enfants de l'école de Chambles– Approbation d'une convention de prestation avec un nouvel intervenant.
12. Décision Modificative.

Le Maire

Pierre GIRAUD

